

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

STABILISANT ESSENCE

Version:3

Date de révision:07/04/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit:
1. 1. 1. Nom de la préparation: STABILISANT ESSENCE
1. 1. 2. Contient:
- HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUES
 - Hydrocarbure, C10, aromatique, <1% naphthalene
 - Hydrocarbure, C10, aromatique, >1% naphthalene
 - cumène [1]; propylbenzène [2]
1. 1. 3. UFI: 4GNH-50FP-300A-PH5N
1. 1. 4. N° code du produit: 006016
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Additif Essence Stabilisant Antioxydant
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:
- IMPEX S.A.S.
140 route des Moulins
F-38490 CHIMILIN
France
Tél: + 33 4 76 32 69 69
Courriel: sales@impex.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange:
- * Irr. cut. 2 / SGH07 - H315 *
 - * Irr. oc. 2 / H319 *
 - * Sens. cut. 1 / SGH07 - H317 *
 - * Canc. 2 / SGH08 - H351 *
 - * Tox. aq. chron. 2 / SGH09 - H411 *
2. 2. Éléments d'étiquetage:
-   
- Danger
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 2. 2. Contient:
- HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUES
 - Hydrocarbure, C10, aromatique, <1% naphthalene
 - Hydrocarbure, C10, aromatique, >1% naphthalene
 - cumène [1]; propylbenzène [2]
2. 2. 3. Mention de danger:
- H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
2. 2. 4. Prévention:
- P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
2. 2. 5. Intervention:
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.).
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362 Enlever les vêtements contaminés.
P364 Et les laver avant réutilisation.
P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

STABILISANT ESSENCE

Version:3

Date de révision:07/04/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

	P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P301 EN CAS D'INGESTION: P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin. P331 NE PAS faire vomir. P391 Recueillir le produit répandu.
2. 2. 6. Stockage:	P405 Garder sous clef.
2. 2. 7. Elimination:	P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international
2. 3. Information(s) complémentaire(s):	EUH 066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 - Tenir hors de portée des enfants. P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.
2. 4. Dangers principaux:	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
2. 5. Autres dangers:	Réagit avec des acides forts et substances comburantes.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:	• HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUES - N° CE: 918-481-9 - Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457273-39xxx - Conc. (% pds): Conc. (% pds): % 60 < C <= 70 - SGH (Système Général Harmonisé) * SGH08 * Tox. asp. 1 - H304 - Divers: - DL50 / Cutanée / Rat = >2000 mg/kg - DL50 / Orale / Rat = >5000 mg/kg - CL50 / 96h / Oncorhynchus mykiss = >1000 mg/l - CE50 / 48h / Daphnia magna = >1000 mg/l - CEr50 / 72h / Pseudokirchneriella subcapita = <=1000 mg/l - Phrase(s) complémentaire(s) - EUH 066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. • Hydrocarbure, C10, aromatique, <1% naphthalene - N° CE: 918-811-1 - Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119463583-34 - Conc. (% pds): Conc. (% pds): % 5 < C <= 10 - SGH (Système Général Harmonisé) * SGH07 * STOT un. 3. - H336 * SGH08 * Tox. asp. 1 - H304 * SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411 • propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - N° Id: 603-117-00-0 - N° CE: 200-661-7 - N° CAS: 67-63-0 - Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457558-25-XXXX - Conc. (% pds): Conc. (% pds): % 1 < C <= 5 - SGH (Système Général Harmonisé) * SGH02 * Liq. infl. 2 - H225 * SGH07 * STOT un. 3. - H336 * Irr. oc. 2 - H319 - Divers: - DL50 / Cutanée / Lapin = 13900 mg/kg - DL50 / Orale / Rat = 5840 mg/kg - CL50 / 24h / Crustacés = 9714 mg/l - CL50 / 96h / Poissons = 9640 mg/l - CL50 / Inhalation (vapeurs) / 6h / Rat = >25000 mg/l - Valeurs limites d'exposition - V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 250 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 650
---	---

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

STABILISANT ESSENCE

Version:3

Date de révision:07/04/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- polyolefin alkyl phenol alkylamine
 - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 1 < C <= 5
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 * Irr. cut. 2 - H315 * Irr. oc. 2 - H319 * Irr. oc. 2A
 - 2,6-di-tertiarybutylphenol
 - N° CE: 204-884-0 - N° CAS: 128-39-2
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119490822-33-xxxx
 - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 1 < C <= 5
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 * Irr. cut. 2 - H315 * Irr. oc. 2A - H319
 - * SGH09 * Tox. aq. chron. 1 - H410
 - Hydrocarbure, C10, aromatique, >1% naphthalene
 - N° CE: 919-284-0
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119463588-24
 - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 1 < C <= 5
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 * STOT un. 3 - H336
 - * SGH08 * Tox. asp. 1 - H304 * Canc. 2 - H351
 - * SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411
 - N,N'-Disalicylidene-1,2-diaminopropane
 - N° CE: 202-374-2 - N° CAS: 94-91-7
 - Numéro d'enregistrement REACH : 05-2114085269-38-0000
 - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 1 < C <= 5
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302 * Sens. cut. 1 - H317
 - * Tox. aq. chron. 3 - H412
 - cumène [1]; propylbenzène [2]
 - N° Id: 601-024-00-X - N° CE: 202-704-5 - N° CAS: 98-82-8
 - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH02 * Liq. infl. 3 - H226
 - * SGH07 * STOT un. 3 - H335
 - * SGH08 * Tox. asp. 1 - H304
 - * SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411
 - Divers :
 - Valeurs limites d'exposition
 - V.L.E (ou V.L.C.T) ppm = 20 - V.L.E (ou V.L.C.T) mg/m³ = 100 - V.M.E ppm = 50 - V.M.E mg/m³ = 250
 - naphthalène
 - N° Id: 601-052-00-2 - N° CE: 202-049-5 - N° CAS: 91-20-3
 - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302
 - * SGH08 * Canc. 2 - H351
 - * SGH09 * Tox. aq. chron. 1 - H410
 - Divers :
 - Valeurs limites d'exposition
 - V.L.E (ou V.L.C.T) ppm = 10 - V.L.E (ou V.L.C.T) mg/m³ = 50 - V.M.E ppm = 15 - V.M.E mg/m³ = 79
 - mesitylène; 1,3,5-triméthylbenzène
 - N° Id: 601-025-00-5 - N° CE: 203-604-4 - N° CAS: 108-67-8
 - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH02 * Liq. infl. 3 - H226
 - * SGH07 * STOT un. 3 - H335
 - * SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411
- Remarques:(STOT SE 3; H335; C >= 25%)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

STABILISANT ESSENCE

Version:3

Date de révision:07/04/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- Divers :

Valeurs limites d'exposition

V.L.E (ou V.L.C.T) ppm = 20 - V.L.E (ou V.L.C.T) mg/m³ = 100

• 1,2,4-triméthylbenzène

- N° Id: 601-043-00-3 - N° CE: 202-436-9 - N° CAS: 95-63-6

- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C ≤ 1

- SGH (Système Général Harmonisé)

* SGH02 * Liq. infl. 3 - H226

* SGH07 * Tox. aiguë 4 - H332 * STOT un. 3 - H335 * Irr. cut. 2 - H315 * Irr. oc. 2 - H319

* SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411

- Divers :

Valeurs limites d'exposition

V.L.E (ou V.L.C.T) ppm = 20 - V.L.E (ou V.L.C.T) mg/m³ = 100

• o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4]

- N° Id: 601-022-00-9 - N° CE: 215-535-7 - N° CAS: 1330-20-7

- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C ≤ 1

- SGH (Système Général Harmonisé)

* SGH02 * Liq. infl. 3 - H226

* SGH07 * Tox. aiguë 4 - H312 - H332 * Irr. cut. 2 - H315

Remarques:((*))

- Divers :

Valeurs limites d'exposition

V.L.E (ou V.L.C.T) ppm = 50 - V.L.E (ou V.L.C.T) mg/m³ = 221 - V.M.E ppm = 100 - V.M.E mg/m³ = 442

• (Tetrapropenyl) succinic acid

- N° CE: 248-698-8 - N° CAS: 27859-58-1

- Numéro d'enregistrement REACH : 05-2114085268-40-0000

- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C ≤ 1

- SGH (Système Général Harmonisé)

* SGH07 * Irr. cut. 2 - H315 * Irr. oc. 2 - H319

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des mesures de premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux:

Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.

Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.

4. 1. 2. Inhalation:

- Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin.

- Respiration artificielle et/ou oxygène si nécessaire.

4. 1. 3. Contact avec la peau:

- Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

- Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

- Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

4. 1. 4. Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières en enlevant les verres de contact.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

4. 1. 5. Ingestion:

- NE PAS faire vomir.

- Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

STABILISANT ESSENCE

Version:3

Date de révision:07/04/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

4. 2. 1. Inhalation:	Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux. Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration.
4. 2. 2. Contact avec la peau:	Des composants du produit peuvent être absorbés à travers la peau. Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.
4. 2. 3. Contact avec les yeux:	irritation légère des yeux (douleur, rougeur)
4. 2. 4. Ingestion:	Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. (douleur abdominale)
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :	Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction:	poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée, sable, terre.
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas de feu le produit se décompose en:: composants toxiques, oxydes de carbone (CO et CO2), oxydes d'azote (NOx) et fumées. Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.
5. 3. Conseils aux pompiers:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.
5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	Ne pas utiliser un jet d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:	Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Les autorités compétentes seront prévenues de tout déversement accidentel dans un cours d'eau ou dans les égouts. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. Éliminer comme un déchet dangereux. (voir rubrique n° 13)
6. 4. Référence à d'autres rubriques:	Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:	
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Porter un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Température maximum de manipulation: 50°C. Prévoir une ventilation/aspiration adéquate aux endroits de formation des vapeurs.
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):	Les emballages déjà ouverts doivent être refermés soigneusement et maintenus debout de manière à éviter toute fuite.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

STABILISANT ESSENCE

Version:3

Date de révision:07/04/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

7. 2. Stockage:

- | | |
|--|--|
| 7. 2. 1. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités: | Conserver hors de la portée des enfants. |
| 7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Sol incombustible et imperméable formant cuvette de rétention. |
| 7. 2. 3. Condition(s) de stockage: | Conserver le récipient bien fermé et à une température ne dépassant pas (°C): 50°C
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. |
| 7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: | Conserver à l'écart des: acides forts, et substances comburantes. |
| 7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: | de même nature que celui d'origine |
| 7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés: | - Eviter certains plastiques solubles dans le produit.
- caoutchoucs |
| 7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): | Aucune raisonnablement prévisible. |

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

- | | |
|----------------------------------|--|
| 8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: | <ul style="list-style-type: none">• propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol :
V.L.E (ou V.L.C.T) ppm = 250 - V.L.E (ou V.L.C.T) mg/m³ = 650• cumène [1]; propylbenzène [2] :
V.L.E (ou V.L.C.T) ppm = 20 - V.L.E (ou V.L.C.T) mg/m³ = 100 - V.M.E ppm = 50 - V.M.E mg/m³ = 250• naphtalène :
V.L.E (ou V.L.C.T) ppm = 10 - V.L.E (ou V.L.C.T) mg/m³ = 50 - V.M.E ppm = 15 - V.M.E mg/m³ = 79• mesitylène; 1,3,5-triméthylbenzène :
V.L.E (ou V.L.C.T) ppm = 20 - V.L.E (ou V.L.C.T) mg/m³ = 100• 1,2,4-triméthylbenzène :
V.L.E (ou V.L.C.T) ppm = 20 - V.L.E (ou V.L.C.T) mg/m³ = 100• o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4] :
V.L.E (ou V.L.C.T) ppm = 50 - V.L.E (ou V.L.C.T) mg/m³ = 221 - V.M.E ppm = 100 - V.M.E mg/m³ = 442 |
|----------------------------------|--|

1,2,4-triméthylbenzène : VLE : 50 ppm / 250 mg/m3

- | | |
|----------------------------|--------------------------|
| 8. 1. 2. Index biologique: | Données non disponibles. |
|----------------------------|--------------------------|

8. 2. Contrôles de l'exposition:

- | | |
|---|--|
| 8. 2. 1. Contrôles techniques appropriés: | Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.
Protéger contre les éclaboussures en versant. |
| 8. 2. 2. Protection des yeux: | lunettes de sécurité |
| 8. 2. 3. Protection des voies respiratoires: | Pas nécessaire si la ventilation est suffisante. |
| 8. 2. 4. Protection des mains: | gants en caoutchouc nitrile |
| 8. 2. 5. Protection de la peau et du corps: | Porter un vêtement de protection approprié |
| 8. 3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: | ???? |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

STABILISANT ESSENCE

Version:3

Date de révision:07/04/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

8. 4. Mesure(s) d'hygiène: Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Etat physique: liquide
9. 1. 2. Couleur: ambre
9. 1. 3. Odeur: hydrocarbure
9. 1. 4. Point de fusion / point de congélation: Données non disponibles.
9. 1. 5. Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.
9. 1. 6. Inflammabilité: Données non disponibles.
9. 1. 7. Limites inférieure et supérieure d'explosion: Données non disponibles.
9. 1. 8. Point d'éclair: > 62°C
9. 1. 9. Température d'auto-inflammation: Données non disponibles.
9. 1. 10. Température de décomposition: Données non disponibles.
9. 1. 11. PH: Non applicable.
9. 1. 12. Solubilité: Données non disponibles.
9. 1. 13. Hydrosolubilité: non miscible
9. 1. 14. Liposolubilité: complètement soluble
9. 1. 15. Solubilité aux solvants: soluble dans la plupart des solvants organiques et hydrocarbures
9. 1. 16. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): Données non disponibles.
9. 1. 17. Pression de vapeur: Données non disponibles.
9. 1. 18. Densité de vapeur relative: Données non disponibles.
9. 1. 19. Densité et / ou densité relative: 0.9
9. 1. 20. Caractéristiques des particules: Données non disponibles.
9. 1. 21. Viscosité cinématique: Non déterminé.
9. 2. Autres informations:

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
10. 2. Stabilité chimique: Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: Non attendu
10. 4. Conditions à éviter: Ne pas exposer à des températures supérieures à 50°C
10. 5. Matières incompatibles: Réagit violemment au contact de:: acides forts et substances comburantes
10. 6. Produits de décomposition dangereux: En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone et oxydes d'azote (NOx).

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

STABILISANT ESSENCE

Version:3

Date de révision:07/04/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:

- | | |
|---|--|
| 11. 1. 1. Information(s) générale(s): | Pas d'information disponible au sujet de la préparation. |
| 11. 1. 2. Inhalation: | voir rubrique n° 3 |
| 11. 1. 3. Contact avec la peau: | voir rubrique n° 3 |
| 11. 1. 4. Contact avec les yeux: | voir rubrique n° 3 |
| 11. 1. 5. Ingestion: | Distillats, naphténiques légers (pétrole), hydrotraités
DL50/orale/rat = > 5000 mg/kg |
| 11. 1. 6. Sensibilisation: | Peut provoquer la sensibilisation des sujets prédisposés par contact avec la peau. |
| 11. 2. Informations sur les autres dangers: | ???? |

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- | | |
|--|---|
| 12. 1. Toxicité: | voir rubrique n° 3 |
| 12. 2. Persistance et dégradabilité: | Le produit n'est que partiellement biodégradable dans le sol et dans l'eau. |
| 12. 3. Potentiel de bioaccumulation: | Données non disponibles. |
| 12. 4. Mobilité dans le sol: | Données non disponibles. |
| 12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: | Données non disponibles. |
| 12. 6. Propriétés perturbant le système endocrinien: | ???? |
| 12. 7. Autres effets néfastes: | Pas d'effets néfastes attendus. |

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- | | |
|--|---|
| 13. 1. Méthodes de traitement des déchets: | Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.
Ne pas jeter les déchets à l'égout. |
| 13. 2. Emballages contaminés: | L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour ce produit.
Les récipients vides peuvent être mis en décharge en suivant les règlements locaux. |

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- | | |
|--|--|
| 14. 1. Information(s) générale(s): | Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air. |
| 14. 2. Numéro ONU ou numéro d'identification: | 3082 |
| 14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID): | |
| 14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport: | 9 |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

STABILISANT ESSENCE

Version:3

Date de révision:07/04/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

14. 3. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID:	9
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 6. Dangers pour l'environnement:	oui
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
14. 8. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:	Non applicable.

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	Règlement 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.. tel que modifié.
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	Données non disponibles.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H312 Nocif par contact cutané. H302 Nocif en cas d'ingestion. H351 Susceptible de provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
16. 2. Avis ou remarques importantes:	Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience. Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité.
16. 3. Restrictions:	Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
16. 4. Historique:	
16. 4. 1. Date de la première édition:	4/05/2015
16. 4. 2. Date de la révision précédente:	20/02/2020
16. 4. 3. Date de révision:	07/04/2022
16. 4. 4. Version:	3
16. 4. 5. Révision chapitre(s) n°:	1-9

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

STABILISANT ESSENCE

Version:3

Date de révision:07/04/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

16. 5. Réalisé par:	seld